

M. Fairweather: Joey Smallwood n'est plus là.

L'hon. M. Jamieson: Une telle étude est déjà en marche et, sauf erreur, elle comprend trois parties distinctes. La plus complète, émanant de la Commission canadienne des transports, serait sur le point d'être déposée, et j'ai demandé qu'on fasse diligence.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Comme le ministre signale que cette très grave question est à l'étude, voudrait-il transmettre à l'équipe les recommandations dont j'ai fait état à la Chambre, concernant une commission indépendante d'enquête sur la sécurité des transports.

L'hon. M. Jamieson: Je ne pense pas qu'il conviendrait de les transmettre à la Commission canadienne des transports, mais si le député veut bien me fournir plus de détails et m'indiquer comment le projet pourrait être efficace, je consulterai volontiers toutes les autorités compétentes et, même, s'il s'avère plus sensé que l'arrangement actuel dont j'ai parlé, je serai disposé à le mettre en œuvre.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Étant donné le nombre accru de déraillements et d'accidents ferroviaires mortels depuis deux ou trois semaines, le ministre consentirait-il à instituer une enquête publique, plutôt que les enquêtes habituelles du passé?

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas certain que la question posée en ces termes soit recevable.

LE PROJET D'ABANDON DU SERVICE-VOYAGEURS À GRAND CENTRE (ALBERTA)

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. A-t-il l'intention de prendre quelque disposition pour empêcher le CN d'abandonner son service-voyageurs à destination de Grand Centre, en Alberta?

M. l'Orateur: Le député de Selkirk a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LES AGISSEMENTS DE CERTAINS USURIERS

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Nous dirait-il si le gouvernement a pris des mesures pour mettre fin à la pratique de consentir des prêts à des taux usuraires en acceptant comme garantie des chèques d'assurance-chômage à venir?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les députés savent que cette pratique inquiète beau-

coup le ministre. Je tiens à assurer au député qu'on étudie un certain nombre de mesures visant à y mettre fin. Dès maintenant, on met en place un appareil et on formule de nouveaux règlements en vertu du régime d'assurance-chômage pour empêcher l'emploi d'une adresse autre que celle du requérant pour les envois sans l'autorisation de la Commission d'assurance-chômage. D'après notre enquête, il n'est pas prouvé que la pratique précitée soit directement rattachée aux délais dans le versement des prestations d'assurance-chômage.

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire si le gouvernement songe à faire adopter une loi à cet égard? Je puis m'imaginer l'effet salutaire qu'exerceraient les règlements, mais j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de présenter une loi qui découragerait de façon permanente le recours à cette pratique d'escompter des chèques d'assurance-chômage ou de pension, des feuillets T4, des abattements d'impôt et le reste?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

L'ENCAISSEMENT DES CHÈQUES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. Vu que les prestataires d'assurance-chômage semblent éprouver des difficultés à encaisser leurs chèques de prestations et que les banques les encaissent à contre-cœur, le secrétaire parlementaire prendrait-il l'initiative de discuter de cette affaire avec les banques afin d'en venir à une solution satisfaisante?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à ce propos, j'espère que les institutions prêteuses au Canada accepteront leur responsabilité sociale et fourniront toute l'aide possible.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— L'OPPORTUNITÉ D'UN PROLONGEMENT DU DÉLAI

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Est-ce que les municipalités dont les projets d'initiatives locales ont été acceptés en retard seront autorisées à poursuivre leurs travaux au-delà du 31 mai 1972?

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir fait tenir un préavis de sa question. On ne songe pas, à l'heure actuelle, à prolonger le délai proposé. Il y a peut-être une certaine confusion avec un autre programme: le programme de prêts. A cet égard, on a annoncé récemment que le délai se terminant le 31 mars a été prolongé jusqu'au 31 mai dans le cas des projets municipaux mais non dans le cas de ceux du PIL.